

Un congrès pour 650 as de l'abstinence

La Baule - C'est le 58^e anniversaire du mouvement des Alcooliques anonymes en France. Hier, les professionnels de santé et de la justice ont évoqué les liens avec l'association d'entraide.

« Des gens que vous avez croisés dans votre métier, combien sont devenus abstinentes ? » Quelle colle ! À la question d'Emmanuel Palomino, chef du service d'addictologie de Jonzac (17), posée au juge et l'avocat, le premier a répondu un cas, et le second n'en a pas connaissance du tout. **« Eh bien, je peux vous dire que, ce week-end, vous allez en rencontrer 800 ici ! »**

La formule lapidaire est pourtant lourde de sens. Car ces alcooliques demeurent anonymes de par les statuts du mouvement, ne livrant à l'extérieur ni leur identité, ni celle de leurs « amis ».

Un travail exceptionnel

Pour lutter contre cette maladie réputée honteuse dans la société, ils font pourtant un travail exceptionnel sur eux. De véritables champions qu'on ne voit jamais à la télé, qu'on ne félicite pas dans les médias, des as qui développent un sacré mental pour tenir et retrouver une vie quasi-normale et épargner les souffrances à leur entourage. L'addiction à l'alcool étant une des plus pernicieuses, l'abstinent doit consacrer toute son énergie pour sortir de la maladie, grâce aux réunions hebdomadaires. Hier, le Centre Atlantia était un palais de winners. Quelque 650 Alcooliques anonymes – ils s'appellent entre eux les AA – ont témoigné et échangé, mais aussi avec les professionnels liés aux problèmes de l'alcoolisme, la santé et la justice.



Les professionnels de la santé et de la justice ont évoqué les problèmes liés à l'alcoolisme et les passerelles possibles avec le mouvement d'entraide.

© DORTMUND - QUOTIDIANE

Le juge Bruno Sansen, président de la chambre d'instruction d'Angers, ex-juge aux affaires familiales, a apporté son expérience. Il a expliqué le parcours de la personne impliquée dans un dossier judiciaire, avec le phénomène aggravant du délit sous l'empire alcoolique, les obligations de soins souvent intégrées dans les condamnations, sous peine de devoir effectuer de la prison ferme. L'avocat nantais Loïc Cabloch a aussi fait état de nombreux clients qui étaient dans le déni de leur rapport maladif à l'alcool. **« La décision judi-**

ciaire sera alors différente. Parce que le juge leur posera la question : voulez-vous vous soigner ? » C'est en amont du procès qu'intervient le contrôleur judiciaire, qui évite la détention provisoire et propose des soins thérapeutiques.

« Un écrin d'humanité »

Christophe Couraet, psychologue et intervenant judiciaire, a exposé clairement son rôle socio-éducatif. **« Mon boulot est plus un outil pour accompagner les gens que celui d'une balance. »** Le consentement aux soins

avant le procès pèse beaucoup dans la condamnation.

Le psychiatre Cédric Lenormand, du centre de cure de l'hôpital de Jonzac, a reconnu les freins qui existent dans le milieu médical vis-à-vis de l'alcoolique, et approuve sans réserves l'action complémentaire des associations d'entraide comme les AA : **« un écrin d'humanité : authenticité, écoute, bienveillance, toutes les recettes dont les êtres humains ont besoin. »**

Michel ORIOT.